



## SERVICES À LA PERSONNE



### TITRE D'EMPLOYÉ FAMILIAL (EF)

#### RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 6 candidats et pour l'année 2024 :

- Taux de satisfaction : 100 %
- Taux de réussite : 100 % (sur 6 présentés)
- Taux d'abandon : 0 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 0 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : non concerné

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : [Contact-formations@alaji.fr](mailto:Contact-formations@alaji.fr)

#### PRE-REQUIS

Projet professionnel validé dans les métiers du service à la personne

#### OBJECTIFS

- Acquérir une certification professionnelle de niveau 3, reconnue dans le secteur de l'aide à domicile, s'exerçant au domicile privé et s'inscrivant dans la famille des métiers de l'emploi familial auprès de particulier employeur.
- L'employé familial met en œuvre des techniques d'entretien de la maisonnée et des activités complémentaires pour des enfants ou des adultes quelquefois dépendants.

#### CONTENU DE LA FORMATION

**Bloc de compétences 01.02 : Gestion de son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs : 56h**

M1 -développer et pérenniser son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs – MIDPAP

M2 – créer et entretenir de bonnes relations professionnelles : communiquer et s'organiser

M3 – droits et devoirs dans l'exercice de son métier

**Bloc de compétences 02.02 : Prévention et sécurité de son activité professionnelle au domicile du particulier employeur -42h**

M1 – prévenir les risques professionnels et sécuriser son intervention

M2 – organisation, aménagement et sécurisation de l'espace professionnel savoirs

**Bloc de compétences 03.02 : Entretien du domicile et du linge : pratiques écoresponsables – 42h**

M1 – entretien du cadre de vie et pratiques écoresponsables

M2 – entretien du linge et pratiques écoresponsables

**Bloc de compétences 12.02 : Services personnalisés facilitant le quotidien des familles – 42h**

M1 – définir et valoriser ses compétences professionnelles au service des familles

M2 – proposer et adapter ses services aux spécificités de chaque famille

**Bloc de compétences 13.02 : Repas au domicile du particulier employeur -56h**

M1 – nutrition et consommation responsables

M2 – cuisiner au quotidien

M3 – adapter sa cuisine aux spécificités alimentaires et culturels de chaque membre de la famille

**Pack d'accompagnement :**

Accompagnement individualisé – 56 heures

SST : Sauveteur Secouriste Du Travail – 14 h

Validation des acquis individuelle : 5 heures

#### DURÉE

**Durée totale de 418 heures :**

313 en centre

105 heures en entreprise

## **METHODES MOBILISÉES**

- Présentiel, présentiel enrichi, blended learning
- Mobilisation du plateau technique service à la personne
- Matériel professionnel
- Activités individuelles, en ateliers et sous-groupes
- Formateurs professionnels issus des métiers des services aux personnes
- Formateurs habilités INRS pour SST

## **MODALITÉ D'EVALUATION**

- Évaluation continue
- Mises en situation simulée individuelle
- Entretien, étude de situation professionnelle numérique, mise en situation professionnelle
- Dossier professionnel
- Entretien avec le jury

A l'issue de la formation, validation par le jury de certification.

Possibilité de validation partielle : oui

Un bloc n'a pas de durée de validité. Il est acquis à titre définitif (sous réserve des évolutions réglementaires et des compétences constatées par l'analyse des situations de travail).

Équivalence et passerelles : titre de niveau 3 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles Référentiel IPERIA)

Suite de parcours : le candidat peut poursuivre son parcours vers les autres emplois en lien avec le particulier-employeur : Assistant de vie dépendance (validation des blocs 9, 10, 11 et 12) ou assistant maternel-garde d'enfant (validation des blocs 5, 6, 7 et 8)

Débouchés : l'employé familial exerce au domicile des particuliers employeurs. Il peut exercer auprès d'un seul employeur (51%) ou auprès d'employeurs multiples (16 % pour deux et 31 % pour trois et plus), l'employeur pouvant ou non être accompagné par une structure mandataire.

## **MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS**

### **Si demandeur d'emploi :**

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement


### **Si salarié :**

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

**Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :**

<http://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

## **CONTACTS**

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

## **ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE**

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

## **TARIF**

- Tarif individuel : nous consulter pour un devis
- En inter et en intra : nous consulter pour un devis
- Sous conditions, formation accessible aux demandeurs d'emploi et prise en charge par France Travail ou la Région Grand Est.

## **DERNIÈRE MISE À JOUR**

06/03/2025

